

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1045 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1045

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 septembre 1961

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro  
30 septembre 1961

### TEXTE INTÉGRAL

L'autorisation d'exploiter au bar-restaurant «Palmier en Zinc » sis à Djibouti, avenue Albert-Bernard, une licence de première classe pour la vente de boissons alcooliques ou hygiéniques à consommer sur place ou à emporter, est transférée, à compter du 12 juillet 1961 et pour une durée de trois mois, de M. Cucini Claude à Mme Coccia Marie-Dominique. Le Commandant de Cercle de Djibouti et le Chef du Service des Contributions sont chargés de l'exécution de la présente décision.